

ordre zédal

Le 10/10/27

Le bureau réuni en conseil extraordinaire, et après avoir entendu le rapport du vénérable DOM sur les difficultés, au milieu desquelles se débat la Flotte, difficultés nées par certains IM, décide

Article I: Il est défendu aux IM de loupcher en étude et en classe, le monopole en étant détenu par le bureau, qui en doit s'en servir qu'en cas de danger.

Article II: Toute infraction à la présente circulaire sera punie par la jessé à cul nu. TSVB

Article III - Les articles de parfumerie étant dit articles de luxe, toute loupche se verra en plus taxée d'une amende de 0<sup>fr</sup>, 15.

Fait en notre palais ministériel, le 10/10/27, le saint de jour étant Borgia.

DOM  
Darréguis

Z  
S

V  
Z  
2.H  
S  
Londre  
M...